

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 6

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 Septembre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

OBJET

Action Collective d'Education à la Santé (ACCES) : convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'Association de formation pour la Coopération et promotion Professionnelle Méditerranée (ACPM).

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
0413317376**

PRESENTATION

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du Revenu Solidarité Active (BRSA) a droit à un accompagnement social et/ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi.

Le Conseil départemental finance dans son Programme Départemental d'Insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais aussi aux résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association formation pour la Coopération et promotion Professionnelle Méditerranée (ACPM). L'action relève de l'accompagnement social.

Il s'agit d'un renouvellement d'action.

OBJET DU RAPPORT

L'association ACPM propose l'action « Action Collective d'Education à la Santé (ACCES) » pour 90 bénéficiaires du RSA (BRSA) sur l'ensemble du territoire de Marseille.

L'action est axée sur une approche préventive et éducative autour de la santé. Elle consiste à aider ce public à dépasser sa représentation personnelle et/ou culturelle de la maladie, frein majeur à leur inscription dans une démarche de soins et d'insertion.

Les objectifs sont les suivants :

- développer les compétences psychosociales des BRSA ;
- redynamiser le bénéficiaire dans une démarche d'insertion sanitaire, sociale et professionnelle en tenant compte de son état de santé et de sa pathologie,
- permettre au BRSA de redonner sa juste place à la maladie et à son ressenti ;
- favoriser la prévention et l'éducation à la santé ;
- expliciter au BRSA et faire accepter les traitements et la démarche de soins auprès du réseau médical de proximité et de droit commun.

Dans ce cadre, le public participe à des séances collectives d'éducation à la santé ainsi qu'à divers ateliers. Les participants de l'action sont suivis individuellement par les éducateurs santé et les psychologues.

Au total, 6 groupes de 15 personnes (soit 3 groupes sur le site Nord à Bougainville et 3 groupes sur le site Centre/Est rue de Rome) sont accueillis de la manière suivante :

1) **des temps collectifs de travail en groupe (2 à 3 demi-journées par semaine et par personne) comprenant :**

- un temps d'information « éducation à la santé » (une demi-journée par semaine) : il s'agit d'un temps d'information, assuré par l'éducateur à la santé, soutenu sur le volet animation du groupe par le psychologue, articulé autour d'interventions sur le sommeil, l'alimentation, l'activité physique et sur diverses pathologies assurées en collaboration et le cas échéant, de partenaires extérieurs comme l'école du dos, l'école de l'asthme, l'UFSBD 13, l'Association des Malades Cardiaques, le Pôle de Santé Hospitalo-

Universitaire des quartiers Nord, Santé Croisée (Marseille Diabète), ou bien encore de structures en charge des addictions. Ce temps d'information inclut aussi la connaissance et l'identification des statuts relatifs aux handicapés et leurs prises en charge potentielles par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et Cap Emploi.

- un temps d'expression au cours d'ateliers d'expression : (une demi-journée par semaine) : 6 ateliers (Arts Plastiques, Expression Théâtrale, Bricolage, Décoration, Danse Feeling, Relaxation Dynamique) sont programmés afin de faciliter la reconstruction du BRSA et lui faire comprendre, le cas échéant, les raisons de ses échecs antérieurs afin de favoriser son insertion.

- des ateliers thématiques autour de la gestion de la douleur « Gestes et Postures » en lien avec le Centre Spécialisé Phocéa mettant en exergue l'intérêt d'un maintien d'une activité physique et d'une hygiène vertébrale afin de limiter les douleurs musculo-squelettiques. Cet atelier diffuse également auprès des participants des conseils de santé et d'hygiène de vie en relation avec les problématiques rencontrées.

L'atelier « Femmes sexualité si on en parlait » en lien avec l'Ecole des Parents et des Educateurs est prévu en direction des participantes.

Enfin, l'atelier « Parler en marchant » est proposé par les psychologues intervenant sur l'action.

2) des temps individuels avec l'éducateur santé et le psychologue :

Ce binôme apporte les conditions nécessaires à un accompagnement global de la personne. De fait, une réelle relation interactive s'établit entre les professionnels de santé et le médecin du pôle d'insertion, prescripteur de l'action (la fréquence varie tout au long du déroulement de l'action).

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

bilan final de l'activité de l'action du 01/10/2015 au 30/06/2016

- 168 personnes ont été orientées sur le dispositif par les médecins de Pôle d'insertion ;
- 90 personnes ont intégré le dispositif ;
- les participants ont un meilleur ressenti de leur état de santé à la sortie de l'action ;
- 10% des participants se sont orientés vers une action formation ou emploi à la sortie d'ACCES santé ;
- 22% se sont orientés vers une insertion sociale ;
- les 2/3 des participants sont restées sur une démarche de soins à continuer.

bilan intermédiaire du 01/10/2016 au 31/03/2017 :

- 91 personnes ont intégré le dispositif et la participation reste forte en mars 2017 ;
- l'adhésion du public aux différents ateliers mis en place est en constante augmentation ;
- 2 BRSA étaient présents au comité de suivi technique afin d'attester de l'importance des ateliers d'expression pour leurs nouveaux projets.

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 01 octobre 2017 au 30 juin 2018 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent mais avec une révision à la hausse du financement compte tenu de l'augmentation de 0,1 ETP de psychologue et de l'organisation d'un atelier de cuisine supplémentaire.

PROPOSITIONS ET FINANCEMENT

Il est proposé de financer l'action à hauteur de **181.883,00 €** selon la proposition énoncée dans le tableau ci-dessous :

Association formation pour la Coopération et promotion Professionnelle Méditerranée (ACPM) <u>Statut</u> : association <u>Adresse siège social</u> : 48 bd Marcel Delprat 13013 Marseille <u>Nom du Président</u> : Mr François TOUCAS <u>Nom du correspondant</u> : Mme Mylène CHASSANG	Collective d'Education à la Santé, ACCES Santé du 01/10/2017 au 30/06/2018 Marseille	90 BRSA	Montant total de l'action 181.883,00 € Montant accordé Année N-1 175.606,00 € Montant proposé Année 2017 181.883,00 € Pas de cofinancements Pas d'autofinancement	2017.4/32 INS-000798 CTD du 05/05/2017 Renouvellement de la convention 2016
---	--	----------------	---	--

CONCLUSION

Cette dépense d'un montant total de 181.883,00 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL